



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 juillet 2017
19 heures 00

PP/GF

N° 002164

Finances -
Remboursement au
centre hospitalier du
pays d'Apt.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 11 juillet 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 5 juillet 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe)

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale),
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil la délibération.1959 du 1^{er} mars 2016 par laquelle il a été décidé de rembourser au centre hospitalier d'Apt 50 % des frais d'étude pour la mutualisation de la cuisine centrale en vue de la création du GIP.

L'étude de faisabilité, de conseil et d'assistance était estimée à 32 000 € Par la délibération du 1^{er} Mars 2016 un premier état des dépenses du Centre Hospitalier avait été effectué.

Aujourd'hui les frais d'étude engagés par Centre Hospitalier d'Apt totalisent 30 638,74 € TTC. En accord avec l'engagement de la Ville d'Apt de rembourser 50 % des frais d'étude au centre hospitalier d'Apt, la part communale doit être évaluée à 15 319,37 €. La Ville avait rattaché 16 000 € du budget 2016 sur le budget 2017 pour financer cette dépense.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

PREND acte que le montant total des frais d'étude de faisabilité engagés par centre hospitalier du pays d'Apt s'élève à 30 638,74 €

APPROUVE le remboursement au centre hospitalier d'Apt de 50 % des frais d'étude, soit 15 319,37 €

PRECISE que les crédits nécessaires ont fait l'objet d'un rattachement à l'article 6226 sur l'exercice 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI